

Eldorado Gold
Rapport sur l'esclavage
moderne de 2023



INTRODUCTION

Le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « Rapport ») a été préparé par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado Gold » ou « Eldorado ») afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 (la « Loi ») du Canada. Il s'agit d'un rapport conjoint aux termes de l'article 11 de la Loi qui vise Eldorado Gold et sa filiale, Eldorado Gold (Québec) Inc. (« Eldorado Gold Québec »), que nous avons désignées comme des entités déclarantes. Étant donné qu'Eldorado Gold est la société mère originaire dont les chaînes d'approvisionnement mondiales sont sous sa supervision financière consolidée, le présent Rapport comprend également des références à diverses filiales qui ne sont pas des entités déclarantes, particulièrement notre principale filiale en exploitation en Grèce (Hellas Gold Single Member S.A. (« Hellas Gold »)) et en Turquie (Tüprag Metal Madencilik Sanayi ve Ticaret AS). Conformément à la Loi, nous définissons le travail des enfants comme du travail ou des services fournis ou offerts par des personnes âgées de moins de dix-huit ans et dans des circonstances dangereuses pour l'enfant. Nous définissons le travail forcé comme du travail ou des services qui sont fournis ou offerts par une personne de manière involontaire sous la menace de sanction ou dans des circonstances dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles lui fassent croire que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît serait compromise. Le travail des enfants et le travail forcé sont des formes d'esclavage moderne.¹

Sauf indication contraire, le présent Rapport porte sur l'exercice d'Eldorado Gold clos le 31 décembre 2023 (la « période visée »). Le présent Rapport sur l'esclavage moderne fait partie de notre ensemble de rapports annuels. Tous les rapports, y compris nos rapports sur le développement durable, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.eldoradogold.com.

Chez Eldorado Gold, nous nous engageons à respecter les droits de la personne. Nous intervenons activement pour prévenir et atténuer les incidences négatives sur les droits de la personne liées à nos activités d'exploitation et à nos chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, et pour éviter d'y contribuer ou d'en être la cause. Le présent Rapport traite des politiques, procédures et pratiques que nous avons mises en place et que nous sommes en train d'élaborer pour nous prémunir contre l'esclavage moderne au sein de nos activités d'exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Structure organisationnelle et activités d'exploitation

Eldorado Gold est une société aurifère canadienne de taille moyenne dont les actions sont négociées sur les bourses de Toronto (TSX : ELD) et de New York (NYSE : EGO). En 2023, nous avons produit 485 139 onces d'or.

Nous avons adopté une approche responsable en matière d'exploitation minière comme étant le fondement de nos activités, ce qui se reflète dans nos valeurs, soit la collaboration, le courage, l'intégrité, le dynamisme et l'agilité.

Nos activités d'exploitation à l'échelle mondiale comprennent des actifs au Canada, en Turquie et en Grèce. Nos activités couvrent toutes les facettes de l'exploitation minière, notamment l'exploration, la mise en valeur, la production, la remise en état et la réhabilitation. Notre société a son siège social à Vancouver et compte 4 869 employés et entrepreneurs à l'échelle mondiale. La majorité de nos employés et de nos dirigeants sont des ressortissants des pays où nos activités d'exploitation et nos bureaux sont situés. Nous avons quatre mines en exploitation :

- **Complexe Lamaque** (« Lamaque ») – située dans l'est de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, Canada. Lamaque produit de l'or et compte une main-d'œuvre de 703 personnes.

¹ Ces définitions sont fondées sur les définitions fournies dans la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de 2023 du Canada et dans l'article 2 de la Convention sur le travail forcé de 1930, adoptée à Genève le 28 juin 1930.

- **Olympias** - située sur la péninsule Halkidiki, en Grèce. Olympias produit de l'or, de l'argent, du plomb et du zinc et compte une main-d'œuvre de 850 personnes.
- **Kışladağ** - située dans la province d'Uşak, en Turquie. Kışladağ produit de l'or et compte une main-d'œuvre de 1 271 personnes.
- **Efemçukuru** - située dans la province d'İzmir, en Turquie. Efemçukuru produit de l'or et compte une main-d'œuvre de 892 personnes.

Nous avons également un projet de mise en valeur, Skouries, situé sur la péninsule Halkidiki en Grèce. Le projet Skouries fait partie du complexe des mines Cassandra, qui comprend également Olympias et la mine Stratoni (qui est en mode de surveillance et d'entretien). La construction du projet Skouries est en cours, et la production commerciale devrait commencer à la fin de 2025. Eldorado détient en propriété exclusive ses mines en exploitation ainsi que le projet Skouries.

D'autres projets de mise en valeur éventuels comprennent Perama Hill, projet aurifère et argentifère détenu en propriété exclusive en Grèce. En outre, en Roumanie, nous cherchons actuellement à vendre le projet Certej, dans lequel notre participation s'élève à 80,5 %. De plus amples renseignements sont fournis dans la rubrique [Rapport de gestion de fin d'exercice 2023 \(« rapport de gestion »\)](#), disponible sur notre site Web. Dans le présent Rapport, nous désignons nos activités d'exploitation collectives et nos projets de mise en valeur comme nos sites.

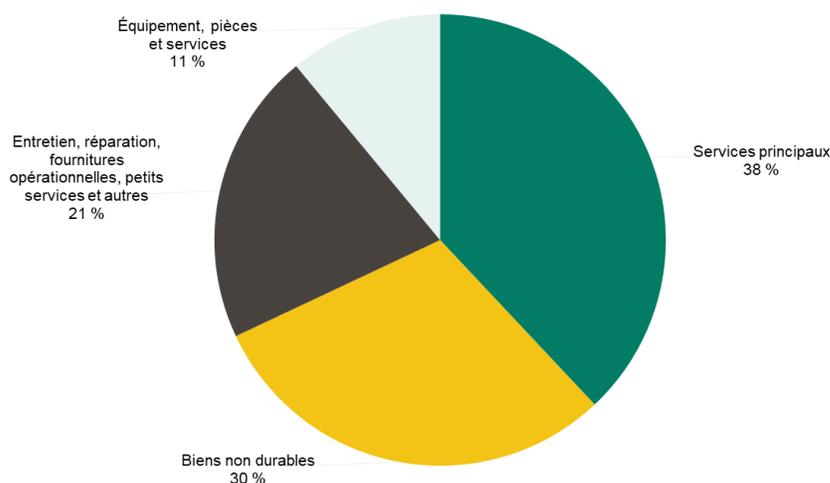
Chaîne d'approvisionnement

Nous nous appuyons sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée pour soutenir notre activité, qui fournit les services et les biens, ainsi que les matériaux nécessaires lors des différentes étapes de développement de nos sites. Chez Eldorado Gold, nos sites sont soutenus par environ 3 600 fournisseurs directs dans l'ensemble de nos activités d'exploitation et de notre projet de mise en valeur Skouries. Nos dépenses d'approvisionnement dans nos sites d'exploitation en 2023 se sont élevées à plus de 680 M\$ US, et nos principales catégories de dépenses sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses totales d'approvisionnement d'Eldorado par catégorie (2023)

Catégorie	Dépenses (pourcentage du total)
Services principaux ²	38 %
Biens non durables	30 %
Entretien, réparation, fournitures opérationnelles, petits services et autres	21 %
Équipement, pièces et services	11 %

² « services principaux » désigne des services d'un montant de 250 000 \$ US et plus (dépenses annuelles).



Au Canada, 98 % de nos dépenses sont allouées aux fournisseurs canadiens, tandis que 2 % sont dépensés auprès de fournisseurs à l'extérieur du Canada, principalement aux États-Unis.

À Olympias, 88 % des dépenses sont nationales (c'est-à-dire dans d'autres régions de la Grèce) et 12 % des nos dépenses sont effectuées en dehors de la Grèce. À Skouries, 90 % des dépenses sont nationales et 10 % sont effectuées en dehors de la Grèce.

À Kişladağ, 80 % des dépenses sont nationales, et 20 % des dépenses sont effectuées en dehors de la Turquie. Enfin, à Efemçukuru, 95 % des dépenses sont nationales, et 5 % est à l'extérieure de la Turquie.

NOS POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GOUVERNANCE

Notre conseil d'administration est chargé de superviser la gouvernance d'entreprise et de surveiller l'efficacité de nos procédés de gestion des risques. Le comité de développement durable du conseil supervise nos politiques, nos programmes et nos pratiques en matière de développement durable, notamment en matière de travail et de droits de la personne. Le comité de développement durable reçoit des rapports trimestriels de tous les sites et effectue périodiquement des visites sur place pour vérifier les informations en personne. Il incombe à notre président et chef de la direction de veiller au rendement dans les domaines de la responsabilité sociale, de la gérance de l'environnement et de la santé-sécurité, y compris en ce qui concerne les droits de la personne. Notre vice-président exécutif, services techniques et exploitation supervise la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement durable au niveau de l'entreprise. En 2023, un vice-président, Santé, sécurité et développement durable a été nommé pour établir la stratégie et l'orientation et améliorer les pratiques de gouvernance. De plus, notre vice-président exécutif et chef des finances supervise la fonction d'approvisionnement mondial et, en 2023, un administrateur, chaîne d'approvisionnement et achats mondiaux a été nommé.

Politiques en matière de gouvernance

Nos politiques et procédures en matière de gouvernance façonnent nos pratiques, y compris notre approche en matière de droits de la personne et d'esclavage moderne. Les politiques d'entreprise pertinentes sont notamment les suivantes :

- **Code d'éthique et de conduite des affaires** (le « code ») – Le code s'applique aux employés et aux entrepreneurs qui travaillent pour Eldorado, nos filiales ou les membres de notre groupe. Il décrit nos attentes en matière d'éthique, y compris la responsabilité de signaler les violations soupçonnées. Le code

comprend une politique de dénonciation qui permet à toute partie prenante de signaler de façon confidentielle et anonyme toute préoccupation, y compris les celles relatives aux droits de la personne.

- **Politique en matière de milieu de travail respectueux** – Nous avons une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail. Notre politique en matière de milieu de travail respectueux s'applique à tous les employés d'Eldorado et de nos filiales.
- **Politique en matière de droits de la personne** – qui s'inspire de la Charte internationale des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies et des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, entre autres, notre politique en matière de droits de la personne aligne nos pratiques en matière de travail, de santé et de sécurité sur notre responsabilité en matière de respect des droits de la personne. Notre politique en matière de droits de la personne interdit expressément le travail des enfants et le travail forcé dans nos activités d'exploitation et nos chaînes d'approvisionnement.
- **Code de conduite des fournisseurs** (le « code des fournisseurs ») – Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs respectent les normes minimales prévues dans le code des fournisseurs. Cela comprend l'exigence pour les fournisseurs d'agir de façon éthique et de se conformer aux lois et aux règlements des territoires où ils exercent leurs activités et où nous exerçons nos activités. Le code des fournisseurs stipule également que les fournisseurs doivent adopter des pratiques robustes en matière de droits de la personne et de relations de travail équitables, et qu'ils sont tenus de se conformer à notre politique en matière de droits de la personne. Notre code des fournisseurs a été adopté en mars 2023.

Chez Eldorado, les administrateurs, les dirigeants et les directeurs généraux, vice-présidents ou vice-présidents exécutifs des pays qui sont responsables de la supervision des employés dans les territoires étrangers ont pour tâche de s'assurer que les employés de tous les territoires comprennent et respectent notre code d'éthique et de conduite des affaires, ainsi que toutes les autres politiques applicables de la société.

Système de gestion en matière de durabilité

Notre système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID ») prévoit des normes de rendement minimales obligatoires qui s'appliquent à l'échelle mondiale à tous nos sites. Notre SGID aborde des sujets tels que la santé et la sécurité au travail, le rendement social et environnemental et la sûreté, ainsi que des sujets généraux tels que la gestion des entrepreneurs et l'approvisionnement. Le SGID a été élaboré conformément aux normes sectorielles reconnues à l'échelle internationale, y compris les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council (« WGC »), le programme *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») de l'Association minière du Canada (« AMC »), le Code international de gestion du cyanure et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Notre SGID exige que nos activités d'exploitation et tous les entrepreneurs s'alignent sur le protocole de vérification sur la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD, ainsi que sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant le travail forcé et le travail des enfants, et sur les normes contre l'esclavage moderne. Par suite de la mise en œuvre de notre SGID en 2021, nous œuvrons à l'application uniforme des normes dans l'ensemble de activités d'exploitation afin de nous assurer qu'elles répondent aux exigences du SGID.

Notre SGID fait l'objet d'examen cycliques pour s'assurer qu'il intègre les changements apportés aux cadres internationaux et qu'il est adapté aux affaires. Par conséquent, le SGID dispose d'un programme de vérification intégré dans le cadre duquel un groupe interne d'experts du domaine évalue la conformité aux normes tous les trois à cinq ans, et une vérification externe effectuée par des commissaires aux comptes tiers selon les exigences du programme VDMD de l'AMC et des Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du WGC.

IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans nos activités d'exploitation

Nos activités d'exploitation sont situées au Canada, en Grèce et à Turquie. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2023, le Canada se classe parmi les pays à faible risque d'esclavage moderne, tandis que la Grèce se classe dans la catégorie des risques faibles à moyens. Nous reconnaissons que, malgré ces classements, l'esclavage moderne existe dans ces pays. La Turquie se classe au cinquième rang mondial en termes de risques d'esclavage moderne. Selon Walkfree.org, ces risques sont liés à la présence importante de réfugiés et de migrants dans le pays, notamment en provenance de Syrie, ainsi qu'à la discrimination persistante à l'encontre des groupes minoritaires (y compris les réfugiés). Le travail forcé est surtout répandu dans les secteurs de l'agriculture, du service domestique, du vêtement, des textiles et de la construction. Selon des études récentes, la plupart des réfugiés syriens, particulièrement vulnérables à l'esclavage moderne, résident dans le sud-est de la Turquie, dans les provinces limitrophes du nord de la Syrie.³ Nous exerçons nos activités d'exploitation dans l'ouest de Turquie, où nous estimons que les risques d'esclavage moderne sont moins élevés.

Peu importe le territoire, nous employons des procédures robustes en matière de ressources humaines et d'approvisionnement pour nous assurer que ni nous ni nos entrepreneurs n'ayons recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités d'exploitation. Ces mesures sont présentées à la rubrique « [Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciales](#) » du présent Rapport. Par conséquent, nous estimons que le risque global que nos activités d'exploitation puissent causer ou contribuer à l'esclavage moderne de notre main-d'œuvre est faible.

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement

Nous sommes conscients du risque potentiel de contribuer involontairement ou d'être associés à des cas d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. L'Australian Council of Superannuation Investors dresse la liste des catégories de produits et de services propres à un secteur qui présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne, notamment la construction, le nettoyage, la sécurité, l'entretien, la main-d'œuvre contractuelle, la logistique/le transport et des matériaux comme le matériel informatique.⁴ Le Département du travail des États-Unis (USDOL) recense également les principaux secteurs à l'échelle mondiale à risque pour le travail des enfants et le travail forcé. En 2022, ces secteurs comprenaient l'agriculture, la fabrication et l'exploitation minière et de carrières.⁵ L'USDOL recense également les principaux secteurs à risque de travail forcé et de travail des enfants dans certains pays, dont la Turquie. En 2022, en Turquie, les secteurs à risque élevé comprenaient : les produits agricoles, le coton, les chaussures, les meubles et les vêtements. En nous basant sur de telles sources, nous avons déterminé que le risque d'esclavage moderne est plus élevé dans nos approvisionnements en nourriture et services, notamment la construction, la main-d'œuvre contractuelle, le nettoyage et l'entretien.

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne augmente également dans les pays où la prévalence de cette pratique est plus élevée. La majeure partie de nos dépenses d'approvisionnement étant engagée à contrat auprès de fournisseurs situés dans les pays où nous exerçons nos activités d'exploitation, nous avons déterminé que les risques de contribuer à l'esclavage moderne ou d'y être liés sont plus élevés en Turquie.

Afin de mieux comprendre les risques de causer, de contribuer ou d'être liés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement, nous entreprenons un procédé de sélection de nos principaux fournisseurs, qui ont représenté 75 % de nos dépenses en 2023. Notre procédé de sélection tient compte de plusieurs aspects du risque lié aux droits de la personne, notamment le risque lié au travail des enfants et au travail forcé. Les

³ Conseil danois pour les réfugiés. 2021. Syrian Refugees' Perceptions of the (Formal) Labour Market in Southeast Turkey. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/turkey/syrian-refugees-perceptions-formal-labour-market-southeast-turkey>

⁴ Australian Council of Superannuation Investors. 2019. Modern Slavery Risks, Rights and Responsibilities: A Guide for Companies and Investors.

⁵ Département du travail des États-Unis. 2022. 2022 List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>

fournisseurs ciblés comme présentant un risque accru de causer des incidences négatives sur les droits de la personne et d'être impliqués dans l'esclavage moderne font l'objet d'un procédé formel de diligence raisonnable.

GESTION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE ET DILIGENCE RAISONNABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciales

Conformité sur le plan réglementaire

Nous respectons avec diligence toutes les lois pertinentes des territoires où nous exerçons nos activités d'exploitations. Nos sites et nos bureaux mettent en place des mesures spécifiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas de travail des enfants ou de travail forcé au sein de nos activités d'exploitation.

Nos sièges sociaux sont situés au Canada et sont assujettis à toutes les lois sur le travail fédérales et locales. À Lamaque, nous nous conformons aux droits du travail du Canada et du Québec, qui protègent l'ensemble de nos employés et contractuels au sein de nos activités d'exploitation canadiennes. Le Canada a adopté des droits du travail qui protègent tous les travailleurs de tous les secteurs, y compris les secteurs informels.

Dans notre site grec, Olympias, nos équipes de ressources humaines recueillent et valident les renseignements personnels pertinents de tous les candidats à l'emploi, en veillant à éviter le recours au travail des enfants ou au travail forcé. Tous les entrepreneurs qui travaillent sur place sont tenus de soumettre les données personnelles pertinentes de leurs employés à des fins de vérification avant d'entrer dans le site, ainsi que mensuellement par la suite. Conformément à la réglementation grecque sur l'exploitation minière, aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur le site. Ces conditions s'appliquent également aux entrepreneurs en construction qui travaillent à Skouries.

Nos deux sites de Turquie respectent également toutes les lois applicables, y compris le droit du travail. Aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur nos sites. Tout entrepreneur intervenant sur le site doit fournir la documentation nécessaire concernant tous ses employés avant d'accéder à un site d'Eldorado. Notre service des ressources humaines est chargé de suivre ces informations afin de prévenir l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants.

Eldorado s'efforce de respecter les normes internationales du travail et de protéger les droits du travail de ses employés et de ses entrepreneurs. Au 31 décembre 2023, 58 % de nos employés étaient régis par des conventions collectives, au moyen desquelles les conditions d'emploi sont négociées.

Les niveaux de rémunération des employés sont établis à l'échelle du pays par des équipes locales des ressources humaines, et le siège social exerce une supervision de haut niveau sur les approbations budgétaires annuelles et les évaluations périodiques de l'équité salariale entre les genres.

Notre conformité à la réglementation locale en matière de travail est évaluée dans le cadre d'évaluations indépendantes des droits de la personne (« HRA »). Enfin, les négociations de notre convention collective respectent, au minimum, les exigences en matière de salaire minimum dans chaque province et territoire. Une nouvelle convention collective a récemment été conclue en Turquie, et des négociations sont en cours en Grèce.

Droits de la personne

Notre politique en matière de droits de la personne est communiquée à nos entrepreneurs et fournisseurs sur tous nos sites. De plus, le code de conduite des fournisseurs exige que tous les fournisseurs doivent se conformer à cette politique.

Entre 2021 et 2022, nous avons réalisé des évaluations indépendantes des droits de la personne pour chacune de nos quatre activités d'exploitation, conformément aux normes de notre SGID. Le champ d'application de ces évaluations comprenait nos activités d'exploitation et tout entrepreneur travaillant sur place. Bien que le champ

d'application n'ait pas précisément ciblé l'esclavage moderne, il a pris en compte les aspects liés au travail, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Les HRA n'ont recensé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans aucune de nos activités d'exploitations. Les évaluations ont révélé des risques mineurs pour chaque site, lesquels ont tous été résolus depuis. Nous répéterons ces évaluations en 2025 et nous surveillerons nos plans de mesures correctives pour nous assurer que toutes les anomalies ont été efficacement résolues.

Formation

Tous nos employés bénéficient d'une certaine formation sur les droits de la personne. À Lamaque, les sujets liés aux droits de la personne sont inclus dans la formation de base, à laquelle tous les employés et les entrepreneurs sur place participent, et tous nos employés de Lamaque suivent également une formation annuelle sur le code d'éthique et le milieu de travail respectueux. À Olympias, en 2023, nous avons élaboré un cours de formation de deux jours sur les ressources humaines et la durabilité qui s'harmonise avec notre SGID et la législation grecque. Le cours traite expressément des droits de la personne et du travail des enfants. Nous avons commencé à offrir cette formation à tous les employés et entrepreneurs permanents. Sur nos sites turcs, nous proposons à nos employés et à nos entrepreneurs une formation obligatoire sur les droits de la personne qui fait référence au travail forcé et au travail des enfants.

Nous mettons en œuvre notre formation conformément aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne (les « principes volontaires ») dans tous nos sites. Bien que les principes volontaires concernent la gestion des entrepreneurs chargés de la sécurité, nous dispensons des formations sur les droits de la personne dans le cadre de notre mise en œuvre de ces principes.

Le siège social, par l'intermédiaire des départements des ressources humaines et juridique, propose des formations sur les politiques sur une plateforme tierce en ligne, tandis que le perfectionnement du leadership est géré sur une autre plateforme distincte. En 2023, la formation sur le code d'éthique a été donnée à tous les employés ayant une adresse courriel dans tous les bureaux et a été suivie par tous. Un cours facultatif sur les microagressions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion a également été proposé aux employés du siège social.

En 2024, nous commencerons à proposer des formations pour sensibiliser les employés à la transparence de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'aux enjeux du travail forcé et du travail des enfants. Il est prévu que la formation en ligne soit offerte en 2024 à tous les membres de la fonction d'approvisionnement à l'échelle mondiale, avec des sessions de formation plus approfondies assurées par des consultants internes et externes selon les besoins.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Notre SGID exige que tous nos entrepreneurs et fournisseurs se conforment au Protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD de l'AMC, et établit des exigences pour que nous réalisions des diligences raisonnables envers les entrepreneurs et fournisseurs, ainsi que pour surveiller ces derniers afin d'identifier les risques liés au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne, aux pratiques de rémunération et aux sanctions internationales.

Pour mettre en œuvre ces exigences du SGID, nous avons élaboré notre Code de conduite des fournisseurs en mars 2023, et au cours du dernier trimestre de 2023, nous avons commencé à élaborer des procédés pour effectuer une diligence raisonnable systématique basée sur les risques et un suivi de la conformité de notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons commencé à mettre en œuvre les premières étapes de ce procédé de diligence raisonnable en février 2024. Nous communiquons le code de conduite des fournisseurs à tous les fournisseurs et exigeons qu'ils en reconnaissent le contenu et s'engagent à le respecter. De plus, notre code d'éthique et de conduite des affaires s'applique à toute personne qui travaille pour Eldorado.

Dans le cadre de notre nouveau procédé de diligence raisonnable, nous évaluons nos principaux fournisseurs (qui représentent 75 % de nos dépenses en 2023) pour déterminer s'ils sont exposés à des risques liés au travail des enfants et au travail forcé, à la corruption, aux conflits et aux sanctions internationales. Tout fournisseur identifié comme présentant au moins un de ces risques est considéré comme « à risque élevé » et fait l'objet d'un procédé

de diligence raisonnable qui comprend un questionnaire détaillé à l'intention des fournisseurs. En nous fondant sur une analyse des résultats, nous procédons à des vérifications supplémentaires de diligence raisonnable afin de valider le niveau de risque d'un fournisseur, le cas échéant. Si un fournisseur est jugé à risque de causer ou de contribuer à l'esclavage moderne, ou s'il est jugé non conforme, nous déterminons les meilleures mesures à prendre pour remédier à cette situation. Ces mesures peuvent comprendre l'approbation de la poursuite, la suspension temporaire, ou l'annulation définitive ou l'arrêt de la relation commerciale avec un fournisseur non conforme, ainsi que des mesures d'atténuation.

Ce procédé de diligence raisonnable est régi par un comité de diligence raisonnable composé de membres de notre équipe de haute direction. Si le procédé de diligence raisonnable révèle des préoccupations au sujet d'un fournisseur et si notre contrat avec ce fournisseur dépasse 500 000 \$ US, le comité de diligence raisonnable est avisé de déterminer les prochaines étapes. Le directeur général du site concerné examine et répond à toute préoccupation concernant les fournisseurs ayant des contrats de moindre envergure.

Notre filiale grecque, Hellas Gold, met en valeur le projet de construction de Skouries grâce à un investissement de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (« BERD »). La BERD nous impose de mettre en place des procédés spécifiques de gestion des fournisseurs. Pour se conformer à ces exigences, notre équipe en Grèce a élaboré un procédé de diligence raisonnable aligné sur les normes de la BERD. Ce procédé est très semblable à celui que nous avons mis au point à l'échelle de la société. Tout fournisseur jugé à haut risque selon le procédé de sélection d'Eldorado et celui de Hellas Gold, ou uniquement selon celui de Hellas Gold, sera assujéti aux procédures de diligence raisonnable de Hellas Gold.

S'ATTAQUER AUX RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET PRENDRE DES MESURES CORRECTIVES

Le conseil d'administration d'Eldorado est chargé de comprendre et de superviser les principaux risques associés à notre entreprise et de surveiller régulièrement les systèmes en place pour gérer ces risques efficacement. De plus, le comité de vérification d'Eldorado, qui est un comité du conseil, est chargé de s'assurer que nous disposons de procédures appropriées pour la réception, la conservation et le traitement des soumissions et des plaintes confidentielles et anonymes au sujet de toute violation de notre code d'éthique et de conduite des affaires, ou des circonstances qui pourraient enfreindre celui-ci, y compris les préoccupations liées aux droits de la personne ou l'esclavage moderne. Le code comprend nos procédures de dénonciation.

Dans le cadre de nos procédures de dénonciation, les employés, les administrateurs, les dirigeants ou toute personne exerçant des activités pour notre compte (notamment les entrepreneurs, les consultants, les fournisseurs ou les mandataires) sont libres de porter les plaintes liées à l'éthique à l'attention de leur superviseur ou de leur gestionnaire. Ils peuvent également déposer un rapport confidentiel et, s'ils le souhaitent, anonyme par l'entremise de notre agence de dénonciation externe, EthicsPoint, par téléphone ou en ligne à www.eldorado.ethicspoint.com. Les procédures de dénonciation établissent également deux autres moyens formels par lesquels les parties peuvent communiquer leurs plaintes. Plus précisément, ils peuvent communiquer avec le directeur, Audit interne mondial et gestion des risques d'Eldorado et soumettre, par courrier interne, une enveloppe scellée adressée au vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité. Nos procédures de dénonciation décrivent la façon dont les plaintes sont reçues, font l'objet d'une enquête et sont examinées à l'interne. Elles sont incluses dans notre Code d'éthique et de conduite des affaires et sont disponibles sur notre site Web.

Notre code des fournisseurs comprend des mécanismes de signalement qui sont conformes à notre code d'éthique et de conduite des affaires et à nos procédures de dénonciation. Plus précisément, si un fournisseur prend connaissance d'une possible violation du code des fournisseurs ou d'une politique connexe d'Eldorado, il doit en informer la personne de notre société avec laquelle il fait affaire. Les inquiétudes et les violations potentielles peuvent également être signalées de manière anonyme par téléphone ou en ligne via EthicsPoint, ou par courrier à l'adresse compliance@eldoradogold.com. En 2023, nous avons également mis en place des mécanismes de règlement des griefs des employés dans tous nos sites.

Le code d'éthique et de conduite des affaires ainsi que le code des fournisseurs d'Eldorado stipulent clairement que nous ne tolérerons pas de représailles contre quiconque signale de bonne foi une préoccupation ou participe à une enquête.

Notre Système d'intervention communautaire dans le SGID, qui est conforme au Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités du VDMD de l'AMC, établit également des exigences pour que les sites développent et maintiennent un mécanisme de retour d'information communautaire, pour recevoir, gérer et répondre aux griefs, commentaires, préoccupations et demandes de la communauté. Les membres de la collectivité peuvent exprimer leurs préoccupations au sujet de l'esclavage moderne au moyen de ces mécanismes de griefs communautaires ou par nos canaux de dénonciation.

Toutes les préoccupations et tous les griefs reçus par l'entremise de notre Système d'intervention communautaire, des mécanismes de règlement des griefs des employés et de nos canaux de dénonciation font l'objet d'une enquête. En 2023, aucune des préoccupations reçues par l'entremise de nos canaux de commentaires confidentiels et de dénonciation n'a conduit à la découverte de cas liés à l'esclavage moderne. Aucun impact n'ayant été constaté, nous n'avons pas mis en place de mesures pour remédier à des cas de travail forcé ou de travail des enfants, ou à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

En 2024, nous améliorerons nos procédures de dénonciation pour nous assurer que nos mécanismes de signalement sont parfaitement alignés avec ceux prescrits par les lois locales des territoires où nous exerçons nos activités d'exploitation, tout en nous assurant que toutes les préoccupations reçues peuvent faire l'objet d'une enquête et être gérées de façon uniforme et efficace dans un cadre mondial.

ÉVALUATION DE NOTRE EFFICACITÉ

Le comité de développement durable de notre conseil supervise la mise en œuvre de notre politique en matière de droits de la personne ainsi que de nos programmes, pratiques et communications en matière de droits de la personne. Le comité reçoit des rapports trimestriels qui proviennent de tous les sites et est également chargé de mettre en œuvre notre SGID dans l'ensemble de la société.

Nous réalisons des évaluations indépendantes des droits de la personne pour nos activités d'exploitation afin de mieux comprendre nos impacts réels et potentiels et de nous assurer que les mesures mises en place sont adéquatement évaluées et surveillées quant au respect de ces droits. La première série de ces évaluations a été réalisée entre 2021 et 2022, et nous prévoyons de répéter ces évaluations en 2025. Nous surveillons nos rendements par rapport aux plans d'action élaborés lors des évaluations des droits de la personne. En tant que membre de l'AMC, nous respectons le protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé du programme VDMD de l'AMC, et, au minimum, toutes nos activités d'exploitation visent à obtenir une note de niveau A des critères du Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, intégré dans notre SGID. Ce dernier comprend une section sur les mécanismes de réponse aux communautés d'intérêt, qui évalue l'adéquation des mécanismes de retour d'information des communautés. En 2023, nos rendements auto-évalués du programme VDMD à Lamaque et Olympias ont été vérifiées par un tiers dans le cadre de notre procédé de vérification de conformité SGID.

Cette vérification par un tiers a conclu que nous sommes en conformité avec le protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé sur les deux sites. De plus, Lamaque a obtenu une note de niveau A et Olympias a obtenu une note de niveau B pour l'indicateur du mécanisme de réponse aux communautés d'intérêt du Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités. En mai 2024, nous procéderons à une vérification externe de nos sites turcs, Kışladağ et Efemçukuru.

Le procédé de vérification par un tiers pour le VDMD comprend également une évaluation de notre conformité avec les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, et nos résultats sont accessibles au public sur notre site Web.

Nous continuons d'évaluer et d'élaborer notre procédé de diligence raisonnable des fournisseurs. Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, nous déterminerons de nouvelles mesures possibles pour faire le suivi de l'efficacité de nos efforts visant à contrer les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le comité de diligence raisonnable, qui supervisera notre procédé de diligence des fournisseurs, commencera à évaluer les fournisseurs à risque élevé en 2024.

APPROBATION ET MISE EN GARDE

Le présent Rapport vise l'entité Eldorado Gold et sa filiale assujettie à la Loi, Eldorado Gold (Québec) Inc. (ci-après désignées ensemble les « entités déclarantes »). Le conseil d'administration d'Eldorado Gold a approuvé le présent Rapport conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que je certifie avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Fort de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants, pour l'application de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Je fais cette attestation en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration d'Eldorado Gold, et non en ma qualité personnelle, pour le conseil d'administration d'Eldorado Gold et en son nom.

Je suis dûment autorisé à engager la responsabilité d'Eldorado Gold.



George Burns,
Administrateur et chef de la direction d'Eldorado Gold Corporation
Date : 16 avril 2024

INFORMATION PROSPECTIVE ET RISQUES

Certaines déclarations formulées et informations données au présent Rapport sur l'esclavage moderne constituent des informations ou des déclarations prospectives au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Souvent, on peut reconnaître les déclarations et les informations prospectives grâce à l'utilisation d'expressions telles que « croire », « continuer », « s'engager », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « éventuel », « projeter » ou « s'efforcer de », ou de leur forme négative, et de déclarations selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » être posés, se produire ou être réalisés.

Les déclarations ou informations prospectives contenues dans le présent Rapport sur l'esclavage moderne comprennent, les déclarations ou informations relatives à : notre stratégie, et le développement prévu des politiques et procédures; la construction et la mise en valeur du projet Skouries, y compris le calendrier prévu; le développement potentiel de Perama Hill et la vente potentielle du projet Certej en Roumanie; la mise en œuvre du Code des fournisseurs, y compris les attentes fixées à nos fournisseurs; les pratiques de durabilité de la Société, sa conformité avec le SGID, la prévision que Kışladağ et Efemçukuru seront vérifiés en 2024, et que d'autres évaluations de la durabilité sont attendues en 2025; notre hypothèse globale d'un faible risque d'esclavage moderne en ce qui concerne notre personnel et notre conviction que les risques d'esclavage moderne sont plus faibles en Turquie occidentale; la stratégie et le procédé autour de la sélection des principaux fournisseurs; le développement d'un procédé de diligence raisonnable aligné sur les exigences de la BERD; les négociations collectives en cours; la formation anticipée des employés prévue en 2024; les plans visant à améliorer les procédures de dénonciation et à identifier, mesurer, suivre et traiter les risques de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Les déclarations ou les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses que la direction juge raisonnables; toutefois, si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats, activités, rendements et réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou les informations prospectives. Il s'agit notamment d'hypothèses concernant : le calendrier, le coût et les résultats de nos activités de construction et de mise en valeur, d'amélioration et d'exploration; le prix futur de l'or et d'autres matières premières;

les taux de change; les valeurs, coûts, dépenses et besoins en fonds de roulement prévus; notre capacité à valoriser le potentiel de notre portefeuille de propriétés; le coût et le degré d'utilisation des biens non durables essentiels; l'impact et l'efficacité des initiatives de productivité; l'incidence des suspensions ou des retards sur nos activités; les dépenses d'investissement de maintien requises pour divers projets; et le climat géopolitique, économique, juridique et de délivrance des permis dans lequel nous opérons. En ce qui concerne le projet Skouries, nous avons formulé des hypothèses supplémentaires concernant les taux d'inflation, la productivité de la main-d'œuvre, les taux salariaux et les heures prévues. Sauf indication contraire, nous avons présumé le maintien de ses activités d'exploitation commerciales existantes dans un contexte pratiquement identique à celui qui prévalait à la date du présent Rapport. Même si les hypothèses et les attentes nous paraissent raisonnables, il ne peut être garanti que les déclarations ou les informations prospectives nous donneront raison. De nombreuses hypothèses revêtent un caractère hautement incertain et portent sur des facteurs indépendants de notre volonté.

Les déclarations et informations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs importants connus et inconnus par suite desquels les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs incluent notamment : les risques liés à nos activités d'exploitation dans des territoires étrangers (par exemple les récentes perturbations des activités d'expédition dans la mer Rouge et les retards d'expédition connexes, les hausses des prix d'expédition ou les incidences sur le marché mondial de l'énergie); les risques liés à la mise en valeur de Skouries et d'autres projets de mise en valeur; les relations avec la collectivité et l'acceptabilité sociale; les risques de liquidité et de financement; le changement climatique; le risque d'inflation; les questions environnementales; la production et la transformation; l'élimination des déchets; les conditions ou anomalies géotechniques et hydrogéologiques; la conjoncture économique mondiale; les risques de pandémie, d'épidémie, d'endémie et de toute autre menace semblable pour la santé publique; la dépendance envers un nombre limité de fonderies et d'acheteurs; la main-d'œuvre (y compris en ce qui concerne les relations entre les employés et les syndicats, la transformation en Grèce, l'inconduite de la part des employés, le personnel clé, la main-d'œuvre qualifiée, les expatriés et les sous-traitants); la dette (y compris les restrictions d'exploitation actuelles et futures, les implications d'un changement de contrôle, la capacité à s'acquitter des obligations au titre du service de la dette, les implications d'un manquement aux obligations et d'une modification des notes de crédit); la réglementation gouvernementale; la loi intitulée Sarbanes-Oxley Act; le risque lié aux cours des matières premières; les titres miniers; les permis; les risques liés à la durabilité environnementale et aux pratiques en matière de gouvernance et au rendement; la présentation de l'information financière (y compris la valeur comptable de nos actifs et les modifications apportées aux normes de présentation de l'information); les organisations non gouvernementales; la corruption, les pots-de-vin et les sanctions; les systèmes de technologie de l'information et d'exploitation; les litiges et les contrats; l'estimation des réserves et des ressources minérales; les différentes normes utilisées pour établir et présenter les réserves minérales et les ressources minérales; le risque de crédit; la volatilité du cours, les fluctuations du volume et le risque de dilution à l'égard de nos actions; les actions des actionnaires activistes; la dépendance envers l'infrastructure, les marchandises et les biens non durables (y compris l'électricité et l'eau); le risque de change; le risque de taux d'intérêt; les questions fiscales; les dividendes; les obligations de remise en état et obligations à long terme; les acquisitions, y compris les risques liés à l'intégration, et les cessions; les substances réglementées; l'équipement nécessaire; la copropriété de nos terrains; la non-disponibilité de l'assurance; les conflits d'intérêts; la conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels; les questions de réputation; la concurrence et les facteurs de risque dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle et formulaire 40-F de la Société. Il est recommandé au lecteur d'examiner attentivement l'analyse détaillée des risques présentée dans notre plus récente notice annuelle et dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation sur SEDAR+ sous notre dénomination sociale afin de mieux comprendre les risques et incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société.

Les déclarations et les informations prospectives visent à aider le lecteur à saisir le point de vue actuel de la direction quant aux perspectives à court et à long terme de la Société et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Rien ne garantit que les déclarations et les informations prospectives se révéleront exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces déclarations. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment aux déclarations et aux informations prospectives figurant aux présentes. Sauf si nous y sommes tenus par la loi, nous ne prévoyons pas mettre à jour les déclarations et informations prospectives à mesure que les conditions changent.